

# COMPTE RENDU DE RÉUNION CHAMPIONNAT DU MONDE JEUNES 2026 U15-U20-U25

Date : vendredi 03 avril 2026

Lieu : Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
123 rue de Barbentane  
Sennecé  
71000 MACON

Horaires : 8h30 – 12h00

Destinataires : tous les participants, bureau FFPSed et les capitaines concernés.

Objet : préparation du championnat du Monde de pêche jeunes 2026 – U15-U20-U25.

Présents :

- Mme Catherine BIZOUARD (visio)
- Mme Carine GALLINA - Préfecture
- Mme Patricia GREFET - Préfecture
- M. Georges GAMBINI – Conseiller municipal Saint Laurent D’Andenay
- M. Alain MERCIER – FD71
- M. Alain GODARD – Vice-président de la FD71
- M. Georges GUYONNET- Président de la FD71
- Mme Virginie POLLIER – Directrice FD 71
- M. Cédric GOUJON – FD71
- M. Philippe LEOEUF – AAPPMA Montceau-Les-Mines
- M. Michel CANET - AAPPMA Montceau-Les-Mines
- M. Roland CHAPELLE- CD71
- M. Florian LACOMBE – Mairie Montceau-Les-Mines
- M. Patrice DESSALUT – DGA Territoires
- M. Thierry KRUAJITCH – Directeur Montchanin
- Mme Emilie PETIT – Département Saône et Loire
- Mme Ninon GUINEL – Cabinet du Préfet
- Mme Angélique FAUCHER - FFPSed
- M. Sébastien RENARD- FFPSed
- Mme Natacha DAHLEN - DDT

Ouverture de la séance :

Hervé remercie l’ensemble des participants pour leur présence.  
La réunion a débuté par un tour de table.

## 1. Cérémonie d'Ouverture

Déroulement :

Le point de rassemblement des nations s'effectue sur le parking de l'Embarcadère. Les compétiteurs rejoignent la mairie de Montceau-les-Mines et défilent par ordre alphabétique.

**Décision** : La coupure du ruban tricolore est maintenue. Le ciseau et le ruban tricolore seront fournis par l'organisation.

Chaque délégation défile avec son drapeau, porté en tête par un jeune. Le Conseil Municipal « Jeunes » de Montceau-les-Mines sera sollicité pour identifier les jeunes porteurs. Les équipes de France, fermeront le cortège.

Le défilé s'étend sur environ 600 mètres. Concernant la musique de défilés, les recherches se poursuivent jusqu'à mi-juillet ; à défaut de fanfare, aucune musique ne sera ajoutée.

Une fois le cortège arrivé à l'Embarcadère, une musique d'ambiance locale sera diffusée. L'AAPPMA locale assurera un stand buvette réduit (sans alcool fort).

Présentation vidéo :

Dans la mesure du possible, des vidéos de 5 à 6 minutes seront produites par les communes partenaires : Montceau-les-Mines, Montchanin et Saint-Laurent-d'Andenay.

Sébastien RENARD se chargera de concaténer tous les éléments et de réaliser le montage avec une musique de fond.

Important : des témoignages de 30 secondes des organisateurs (FD71, CD71) sont souhaités, mettant en avant l'honneur d'accueillir ce championnat du monde.

Les autorisations de vol de drone devront être demandées à la préfecture pour les prises de vues. Il sera interdit d'utiliser les drones sans accord.

Protocole officiel :

- Accueil des Nations et invités dans l'embarcadère après le défilé.
- Hymne national de la CIPS.
- Mot de bienvenue et présentation de l'événement.
- Remerciements des partenaires et délégations.
- Présentation vidéo des villes partenaires et parcours (10-15 minutes)
- « Serment » des jeunes : lecture alternée par une jeune féminine (EDF) et un jeune masculin (CMu) A finaliser.
- Appel des équipes par ordre alphabétique avec drapeau
  - Drapeaux en format numérique sur écran géant (demande confirmée)
  - Hymne national de chaque nation en version courte uniquement
- Discours officiels : durée 05-10 minutes maximum.
- Appel des bénévoles sur scène à la fin des discours.
- Ouverture officielle prononcée par le représentant international.
- Vin d'honneur.

La cérémonie débute à 18h00 et doit se terminer pour 20h30.

## **2. Cérémonie de Clôture**

Déroulement :

Rendez-vous directement à l'embarcadère. Les officiels sont reçus selon le protocole.

Vases de Sève : demandés au niveau de M. Le Président de la république. En attente de confirmation.

Présentation vidéo :

Mise en valeur de la semaine du championnat du monde sous forme de vidéo courte : instants forts, préparation, émotion des compétiteurs et bénévoles.

La FIPSED contactera la SACEM afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la diffusion de musiques.

Remise des médailles :

Temps 1 : médailles individuelles pour les trois catégories (U15, U20, U25)

Temps 2 : médailles par équipe (or, argent, bronze)

- Hymne national uniquement pour la médaille d'or.
- Le président (ou son délégué) de la FIPSED remet la médaille d'or et la coupe du monde.
- Les médailles d'argent et de bronze sont remises par des personnalités désignées par la FIPSED.

Drapeaux et trophées :

- Levée des drapeaux des trois premières nations.
- Affichage numérique des drapeaux sur écran.
- Question posée sur l'ajout d'un trophée individuel pour les plus jeunes par catégorie (décision à prendre)

Discours :

Seul le représentant de la Fédération Internationale prend la parole, sauf présence d'un représentant de l'État.

La déclaration de clôture sera prononcée, suivie d'un dîner le soir dans la salle de l'embarcadère.

## **3. Communication et Logos**

Affiche officielle :

L'affiche officialisée comprend tous les logos des partenaires et des institutionnelles.

Manque à intégrer : le logo de Montchanin et le logo de la préfecture.

Le logo officiel du championnat du monde a été créé par un jeune du Nord-Pas-de-Calais. Une affiche A3 encadrée lui sera remise.

Dossier de communication :

Point de contact unique pour les deux cérémonies : Sébastien Renard (FFPSed)

#### **4. Dossier de Sécurité**

Organisation des secours :

Plan : quadrillage validé pour les interventions (ex : C2, B3). Système de sectorisation A, B, C, D sur les différents sites.

Parcours : Lac du Plessis (Montceau-les-Mines)

- Secteurs U25 : A, B, C, D
- Fermeture de la route pendant les phases d'entraînement et de compétition
- Déviation pour les riverains. Validée.
- Sens unique de circulation validé
- Stationnement véhicules des Nations côté trottoir (lac)
- Libre accès pour les secours et forces de l'ordre des deux côtés
- Bloc béton ou véhicule utilitaire pour fermeture

Parcours : Réservoir de Montchanin/Saint-Laurent-d'Andenay

- Secteurs U20 : A, B, C, D
- Secteur U15 : demi-secteur A, B secteurs étroits (limitation des cannes à 10 mètres)
- Zones accidentogènes identifiées au niveau de l'entrée
- Entrée des véhicules par un sens défini, sortie par parking extérieur
- Parkings communaux (sol dur, herbe)
- Risque de boue en cas d'orage (mode dégradé à confirmer)
- Sens unique sur l'ensemble du secteur

Parcours : Canal du centre de Montchanin

- Secteur U15 : demi-secteur C, D (limitation des cannes à 10 mètres)
- Stationnement possible sur route avec arrêté de circulation
- Voie de circulation intermédiaire à confirmer
- Sectorisation avec zone de délestage identifié
- Signalétique de prudence à installer (demande à la mairie)

Village Partenaire (Lac du Plessis)

- Partie « herbeuse » réservée aux partenaires pêche (cannes 13 mètres)
- Partie parking pour stands
- Stands identifiés : AAPPMA Montceau-les-Mines (raccordement électrique), stands FFPSed et FD 71, poste de secours principal, et partenaires.
- Tables et chaises pour restauration
- Entrée unique, sortie unique (sauf engagement secours)
- Matériel de pêche sous responsabilité des compétiteurs

Des barrières de sécurité seront entreposées pour effectuer un meilleur comptage.

Gardiennage :

- Équipe cynophile envisagée.
- Recherches devront être réalisées prochainement.

Points à confirmer :

- Coordonnées du propriétaire du parking privé (remerciement à prévoir).
- Demande d'autorisation pour le stand buvette (préfecture et mairie).
- Coordonnées magasins de pêche pour stands.

Dispositif de sécurité :

- Responsable sécurité : Hervé KAJETANIAK (FFPSED).
- Dossier en cours de rédaction.
- Agent de sécurité privé pour le village partenaire uniquement (18h30 – 6h30).
- Numéro de téléphone à disposition sur fiche distribuée en français et anglais.
- Référence PSC1/SST à identifier dans les organisations.
- Rappels gestes de premiers secours envisageables.

Équipements :

- Défibrillateurs disponibles.
- Bouées de sauvetage.
- Organismes privés.

Réglementation :

- Arrêtés de pêche : interdiction 7 jours avant et pendant la compétition sur l'ensemble des plans d'eau.
- Arrêt de navigation : non nécessaire pour pêche au coup depuis la berge.
- CERFA à envoyer 3 mois avant (transféré semaine prochaine).
- Drones : interdiction de survol pendant la compétition ; demandes d'autorisation à faire auprès de la préfecture.
- Dispositif antidopage pour U20 et U25.
- Fichier d'honorabilité obligatoire pour les encadrants.

Compétences territoriales :

- Gendarmerie : secteur Montchanin et Saint-Laurent-d'Andenay.
- Police nationale : Montceau-les-Mines.

## **5. Programme de la Compétition**

Le programme de la compétition a été présenté. Il sera envoyé à la FIPSED pour une diffusion internationale.

Règles sur site

- Sens de circulation unique pour les trois catégories.
- Stationnement obligatoire côté opposé à la berge.
- Véhicules des nations sur le canal (enfilade).
- Sortie des véhicules pendant la compétition à Montchanin.

- Vitesse limitée à 10 km/h.
- Alcool interdit sur les parcours.
- Pas d'entraînement sur les parcours avant la compétition (500 mètres en amont/aval).

Points d'attention :

- Création des rings dès le samedi 01/08/2026.
- Stands à monter dans le village partenaires.
- Restauration à partir du mardi, à confirmer.
- Inscriptions : date limite, vendredi 03 juillet (flexible en cas de contrainte budgétaire).

Après un tour de table, Hervé remercie l'ensemble des participants.

La prochaine réunion est programmée le vendredi 05 juin 2026 à partir de 8h30 à la FD71.

M. Hervé KAJETANIAK

Président de la Fédération Française des Pêches Sportives  
délégation Eau Douce.

